

DECISION N° 2020-113
relative à la composition du comité d'experts spécialisé
"Eaux"

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-1-1°, R. 1313-14-9°, R. 1313-25-6°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2016-4.06 du 29 novembre 2016 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 20 juin 2017,

Vu la décision n°2017-06-196 du 5 juillet 2017 relative à la composition du comité d'experts spécialisé « Eaux » ;

Vu la décision n°2018-07-234 du 16 juillet 2018 relative à la composition du comité d'experts spécialisé « Eaux » ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 16 juin 2020.

DECIDE :

Article 1^{er} : La durée du mandat des membres du comité d'experts spécialisé « Eaux » est prolongée de 4 mois pour prendre fin le 31 décembre 2020.

Article 2 : Suite à la démission de Mme Caron (Véronique) la composition du comité d'experts spécialisé « Eaux » de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, pour la durée restant à courir du mandat de ce comité d'experts spécialisé est la suivante :

M. Bornert (Gilles), président
Mme Ayrault (Sophie), vice-présidente
M. Lévi (Yves), vice-président
Mme Albasi (Claire)
M. Baron (Jean)
M. Boudenne (Jean-Luc)
Mme Cabassud (Corinne)
M. Carré (Jean)
Mme Celle-Jeanton (Hélène)
M. Cimetière (Nicolas)
M. Dagot (Christophe)
Mme Dublineau (Isabelle)

.../...



M. Gasperi (Johnny)
M. Gonzalez (Jean-Louis)
M. Humbert (Jean-François)
M. Huneau (Frédéric)
M. Moulin (Laurent)
M. Perdiz (Daniel)
Mme Petit (Fabienne)
M. Sarakha (Mohamed)
Mme Sauvant-Rochat (Marie-Pierre)
Mme Togola (Anne)
Mme Tremblay (Michèle)
Mme Vialette (Michèle)
Mme Welté (Bénédicte)

Article 3 : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 17 juillet 2020

Le Directeur Général

Dr Roger GENET